Paris : une prise d’otages pour constituer un “butin hallal” devant la justice

11/02/2017 à 16h59

En 2013, quatre hommes avaient participé à la séquestration de la famille d’un postier. Ils comparaissent devant la cour d’assises de Paris dès lundi.

Braquage, filature perdue et rap djihadiste : quatre hommes, dont un braqueur chevronné et un jeune converti, comparaissent à partir de lundi aux assises de Paris pour avoir en 2013 pris en otage la famille d’un postier pour constituer un butin destiné à des actions terroristes. **Le principal accusé, Ibrayima Sylla, 37 ans, a un lourd palmarès avec 12 condamnations au casier, dont l’une à 12 ans de réclusion criminelle aux assises de l’Aube**. Parfois appelé le « moudjahid au taser » pour son mode opératoire, il est spécialiste du braquage avec séquestration et violence et n’a pas connu grand-chose en dehors de la détention.

En décembre 2012, peu après sa dernière sortie de prison, il est signalé à la justice par les services antiterroristes, sur la base de renseignements pénitentiaires. Sylla est soupçonné de vouloir recruter en vue d’une série de vols pour réunir un butin de guerre, un « butin hallal », en vue d’actions terroristes. Il est dès lors placé sur écoutes, son appartement de Trappes (Yvelines) et sa voiture sonorisés. C’est une des caractéristiques de ce procès, qui se tient devant une cour composée de magistrats professionnels : l’abondance d’écoutes qui mettent au jour des appels confus au djihad dans d’interminables logorrhées de Sylla, scandées en rap. Il veut faire de son appartement de Trappes « le nid des aigles d’Allah » et cite en exemple le djihadiste toulousain

Mohamed Merah, l'auteur des tueries de Toulouse et de Montauban en 2012.

Les enquêteurs identifient rapidement comme son bras droit Pierre Roubertie, un jeune de 26 ans converti à l'islam après la mort de son père. Les deux hommes se sont rencontrés en prison, où s'est renforcée leur radicalisation religieuse. Alors que Sylla est muet face aux juges, Roubertie affirmera s'être intéressé au djihad pour « mieux comprendre l'islam », expliquant que le braquage avait été programmé deux semaines avant les faits, mais niera tout projet d'envergure comme l'assassinat de personnalités. Outre l'accusation d'association de malfaiteurs en vue de commettre des actes terroristes, ils devront répondre d'un crime commis presque sous les yeux de la police.

(…)

Le Point